

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 29 septembre 2022 à 20 heures**  
**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal- Réforme des règles de publicité et de conservation des actes
- Dénomination des voies et chemins de la Commune

**AFFAIRES FINANCIERES**

- En Rouch : Rétrocession EPF / Commune de la parcelle AH n°350
- EPF : Conventions de portage et de mise à disposition : terrain sis « Les Enguillès »
- Immeuble 17, rue Jean Jaurès : Vente Commune / M. Guillaume ANDREO en lieu et place de M. et Mme CLANET
- Répartition de la subvention de la Région Occitanie : Programme 2021 de rénovation des façades
- Aide à la restauration des façades : Cindy MORIN / Stéphane HUGOT

**AFFAIRES FONCIERES**

- LARDICOU : désaffectation, déclassement d'une partie du domaine public et vente à Madame Claire BEHR
- ROC DU DIABLE : désaffectation, déclassement d'une partie du domaine public pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque

**CADRE DE VIE – RÉSEAUX – ENVIRONNEMENT**

- Eclairage public : extinction partielle
- SMAEP du Pas des Bêtes : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021 – Avis de la Commune
- Déplacement du panneau d'agglomération « LABRUGUIERE » sur la D56 – Entrée depuis la ZAC du Causse
- Requalification de l'Avenue François Mitterrand – création d'une liaison douce
  - o Dissimulation de réseau en régime urbain
  - o Dissimulation du réseau de télécommunication électronique

**URBANISME**

- Les Enguillès : Lancement de la procédure d'aliénation du chemin rural

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Les questions diverses doivent parvenir au secrétariat  
avant le lundi 26 septembre 2022 au plus tard à 17 heures 30 - Merci -**